

Antony, le 6 janvier 2010

Monsieur Roger GENET
Directeur Général du Cemagref
Parc de Tourvoie
BP 44
92163 ANTONY cedex

Objet : utilisation des bases de données Cemagref

Monsieur le Directeur Général,

Par Note de Service N° 2009 FIN 017 relative au "recueil des informations nécessaires à la production des indicateurs d'activités pour l'année 2009", vous demandez, par l'intermédiaire des responsables d'unités, à tous les ingénieurs et chercheurs de l'Etablissement de saisir dans une base de données informatisée toute une série de renseignements nominatifs sur différents aspects de leur activité au cours de l'année 2009 (enseignement, accueil de stagiaires, études et expertises, essais et analyses, participation à des colloques, à des instances...). Vous rappelez également qu'ils doivent renseigner d'autres bases de données : Cemagref-publications pour les publications et les rapports, MissMond pour les missions à l'étranger, Cemaccueil pour les thèses, HDR et post-doctorants.

Nous ne contestons en aucune façon votre légitimité, en tant qu'employeur, à demander aux agents placés sous votre autorité de rendre des comptes sur leur activité. Mais les agents ont de leur côté le droit de savoir précisément à quoi servent les données ainsi fournies et quelle utilisation en sera faite, surtout quand elles alimentent des bases de données informatisées à caractère nominatif.

Or, à ce jour, les agents sont amenés à se poser beaucoup de questions à ce sujet voire à considérer que la finalité du recueil de ces informations a profondément changé et que le "contrat de confiance" avec la DG sur lequel reposait leur bonne volonté à saisir ces informations dans les bases de données Cemagref a été rompu unilatéralement.

En effet, si les agents du Cemagref se sont prêtés pendant des années à cet exercice rébarbatif – au grand étonnement des membres du comité de visite de l'AERES lors de l'évaluation de l'Etablissement en 2008 – c'était parce qu'ils avaient le sentiment d'aider ainsi l'Etablissement à faire reconnaître globalement son activité et en particulier à justifier les postes mis à sa disposition par le Ministère de l'Agriculture en contrepartie de l'appui technique réalisé. Quant à l'utilisation des données comme informations de base pour l'évaluation collective et individuelle, les modalités en étaient largement laissées à l'initiative des animateurs de TR et des scientifiques dans la confection des rapports, et dans la mesure où on était clairement dans une "évaluation-conseil", où il n'y avait pas de lien direct entre résultats et devenir des équipes et/ou des personnes, les agents étaient "en confiance".

../..

Il n'en est plus de même aujourd'hui :

- **la justification de bien remplir la base de données "indicateurs" par la nécessité d'appuyer les demandes budgétaires de l'Etablissement a fait long feu** : les indicateurs-cibles du contrat d'objectifs 2004-2008 atteints – et au-delà – dès la fin 2007, les félicitations des tutelles après l'évaluation de l'Etablissement par l'AERES en 2008, n'ont pas empêché le Cemagref d'être plus maltraité que les autres EPST au niveau des suppressions d'emplois décidées en 2009 (et confirmées en 2010), et d'être doté d'un contrat d'objectifs 2009-2012 sans aucun engagement de moyens de l'Etat¹. Le MAAP ne veut plus dorénavant soutenir toutes les activités d'appui dédié relevant du MEEDDM, le MESR continue dans sa volonté de développer un financement de la recherche sur appels d'offres directement dans les équipes et de saper les bases de l'existence même des organismes nationaux de recherche publique, et le gouvernement a déjà annoncé des réductions d'emplois et de crédits pour les opérateurs de l'Etat dans les trois prochains budgets (cf. discours de M. Eric Woerth le 3 décembre devant les représentants de ces opérateurs et communiqué du Conseil des Ministres suivant). A qui espérez-vous faire croire dans ces conditions que l'étalage de ses indicateurs, fussent-ils encore meilleurs que les années passées, pourrait permettre au Cemagref d'échapper aux tendances lourdes de la RGPP, déclinée par les différents ministères, en terme de restrictions budgétaires et de restructurations et dont la phase 2 est en marche ? Et si au contraire, une forte progression des indicateurs d'activités venait à être considérée comme une augmentation de productivité justifiant pleinement de nouvelles suppressions d'emplois ?

- **la justification par la transmission *exclusive* (!) par la DG des informations aux évaluateurs est également peu crédible** : à l'heure actuelle – sauf si vous avez des éléments nouveaux sur le sujet auquel cas nous aimerions bien les connaître – nul ne sait comment se déroulera l'évaluation tant au niveau des collectifs de recherche que des individus. Beaucoup de choses dépendent en effet de l'AERES et vous nous avez-vous-même indiqué fin octobre que les discussions entre l'Agence et le Cemagref n'auront lieu qu'au second semestre 2010 en vue d'un cycle d'évaluation – des collectifs puis des personnels et de l'Etablissement - qui démarrerait au second semestre 2011. Mais de ce qu'on sait aujourd'hui des pratiques de l'AERES concernant l'évaluation des unités de recherche – et qui est accessible à tous sur son site – celle-ci s'adresse directement aux unités pour leur demander de remplir ses propres formulaires de renseignements standards y compris des formulaires individuels à remplir par les scientifiques... Alors comment pouvez-vous affirmer avec autant d'assurance (en page 3 de la NS) aujourd'hui que "*aucune autre demande ne sera formulée, et les rapporteurs d'évaluation n'utiliseront pas d'autres sources d'information quantitative*" ? Cela ressemble davantage à une tentative de faire peur aux agents qu'à une information fiable ! Et de toute façon comment pourriez-vous empêcher les animateurs de TR (si c'est bien les TR qui sont évalués) et les agents de fournir directement les renseignements souhaités par les évaluateurs au moment de l'évaluation ? Vous diriez aux évaluateurs qu'il leur est interdit par la direction du Cemagref de les prendre en compte au motif qu'ils ne doivent utiliser que les données fournies par elle et issues des bases de données "maison" ?! Soyons sérieux...

Sur le fond, nous considérons comme anormal qu'on demande aux agents de fournir des éléments en vue de leur évaluation sans qu'ils sachent ce que sera cette évaluation.

- par contre vous avez omis de mentionner dans la NS une exploitation nouvelle des bases de données Cemagref apparue en novembre 2009 : la pré-sélection des "30 meilleurs chercheurs" qui seront admis à concourir pour l'obtention de la Prime dite d'Excellence Scientifique. Les élus des personnels au CST ont en effet eu la surprise de recevoir pour la

¹ Et si le Cemagref, comme l'ensemble de la recherche publique, n'a pas eu de suppressions d'emplois supplémentaires au budget 2010, ce n'est pas à ses indicateurs 2008 qu'il le doit (d'ailleurs en chute de 20 % par rapport à 2007 suite au "boycott" appelé par nos syndicats !), c'est au fort mouvement de grève de nos collègues dans les universités tout au long du premier semestre 2009

réunion du 19 novembre dernier, ainsi que les autres membres du CST, un fichier nominatif de l'ensemble des chercheurs du Cemagref permettant de les classer en fonction de leurs "performances" sur quelques éléments quantitatifs (nombre de publications, d'heures d'enseignement, de stagiaires encadrés...). Ces éléments avaient été calculés - sans aucun scrupule apparemment - à partir des données recueillies dans les différentes bases de données Cemagref sur les 4 dernières années... à l'insu des agents qui les y avaient entrées et sans leur demander leur avis.

Nous considérons cette utilisation des informations figurant dans les bases de données à des fins de "management" du personnel comme un détournement et une trahison : jamais les personnels n'avaient été prévenus que la direction pourrait exploiter ces données pour organiser une "course aux chiffres" et mettre les agents en concurrence entre eux (aujourd'hui les chercheurs et demain les autres catégories de personnel ?), jamais une telle utilisation n'avait été discutée avec les représentants du personnel dans aucune instance.

Se pose aussi la question des ingénieurs et chercheurs en CDD, de plus en plus nombreux comme vous le savez (près de 40 % de l'effectif "recherche" dans ces catégories). Il leur est demandé à eux aussi de saisir les données pour le suivi des indicateurs et s'ils ne sont plus là pour le faire eux-mêmes, il est demandé aux titulaires de le faire à leur place... Est-il vraiment normal de "s'approprier" collectivement le travail des collègues en CDD alors qu'à aucun moment leur contribution n'est reconnue (cf. les documents "chiffres et synthèses", muets sur le sujet), qu'ils ne seront pas concernés par l'évaluation et que le moins qu'on puisse dire est que pour l'instant aucune perspective de créations d'emplois ne se profile à l'horizon pour leur donner des perspectives d'intégration ?

Dans ces conditions, l'ensemble des syndicats représentatifs des personnels du Cemagref ont appelé tous les chercheurs et ingénieurs, titulaires ou en CDD, à surseoir à toute saisie d'informations dans la base de données servant au calcul des indicateurs, et dans la base Cemagref-publications qui n'est plus aujourd'hui un simple "dépôt de publications".

Nous considérons en effet que les agents ne peuvent continuer à saisir "naïvement" des informations à caractère nominatif dans une opacité totale sur l'utilisation qui va en être faite et qui, au mieux ne serviront à rien (vis-à-vis des tutelles) mais au pire risquent de se retourner contre eux.

Une clarification s'impose sur la finalité des bases de données mises en place au Cemagref, l'utilisation qui peut être faite (ou pas) des informations qu'elles contiennent et la manière dont ces informations sont saisies. Nous attendons des engagements de la direction en particulier sur les aspects suivants :

- la non-utilisation de ces données pour moduler les moyens affectés aux unités ou les rémunérations individuelles des agents
- la mise en évidence de la contribution des CDD dans les résultats collectifs
- l'interdiction pour quiconque de saisir des données nominatives à la place de quelqu'un d'autre sans son accord explicite

En fonction des réponses que vous apporterez à ces questions – par exemple lors de la rencontre DG / syndicats du 14 janvier prochain - nous discuterons avec les collègues des suites à donner.



Pour l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST,
FO, CGT du Cemagref



M-B. ALBERT